

## DU PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE ET PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE

FORMATION CONTINUE



Les institutions sanitaires et médico-sociales se mobilisent toutes pour améliorer la sécurité des soins et la qualité de la prise en charge des sujets vulnérables et de leurs proches. Prévention de la maltraitance et promotion de la bientraitance font partie des préoccupations de plus en plus partagées par les professionnels et les usagers. Centré par ces problématiques, le DU réunit des enseignants pluri-professionnels disposant d'une réelle expérience pratique et d'une connaissance de terrain du sujet. Dans ce domaine, aucune formation universitaire n'existe à ce jour. Coexistent simplement de nombreuses formations privées de qualités très inégales

### Compétences développées

---

Cet enseignement doit permettre de former des formateurs et responsables maltraitance qui seront capables également d'intervenir dans la multidisciplinarité et d'avoir une approche très globale des sujets considérés.

### Conditions d'admission

---

Tous les professionnels de santé, juristes et autres intervenants auprès de sujets vulnérables (juges des tutelles, mandataires judiciaires, médiateurs familiaux...), qui sont concernés par la prévention de la maltraitance à domicile ou en institution et en établissement de santé.

Formateurs et encadrement des personnels s'occupant de personnes vulnérables dans le champ sanitaire comme dans le champ médico-social (services d'aide à domicile, services sociaux, mandataires judiciaires, police, gendarmerie)

Responsables des services publics et des organismes associatifs prenant en charge des situations de maltraitance : conseils généraux, Centres d'Action Sociale, Agences Régionales de Santé, centres d'écoute associatifs

Les internes ne sont pas concernés par cette formation.

### Inscription

---

1) Candidature :

Envoyer au préalable CV et lettre de motivation auprès du Responsable de Formation pour obtenir une autorisation pédagogique d'inscription :

Laurent Teillet  
Tel : 01 49 09 45 71  
Fax : 01 49 09 54 93  
laurent.teillet@apr.aphp.fr

Sophie Moulias  
Tél : 01 49 09 45 72  
Fax: 01 49 09 54 93  
sophie.moulias@apr.aphp.fr

## 2) Inscription Administrative :

a) Une fois autorisé.e à vous inscrire, télécharger et retourner le dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives avant le 30 septembre à :

Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines  
UFR Simone Veil - Santé  
Département DPC et Formation Médicale Continue  
2, Avenue de la Source de la Bièvre  
78180 Montigny-le-Bretonneux

b) Un accusé réception est envoyé par le Dpt DPC - Formation Médicale Continue (vérifier les indésirables en cas de non réception)

c) Paiement de l'action de formation

### **Dans le cadre d'un financement individuel :**

- Procéder au paiement par virement du coût de la formation **sous 8 jours à compter de la date d'envoi du mail AR reçu**. Les coordonnées bancaires figurent dans le mail.

- Signer le contrat de formation joint au mail AR

- Adresser **impérativement par mail** une copie du virement effectué et contrat signé à l'adresse fc-medecine@uvsq.fr

- Dès réception de la copie de virement et contrat de formation par le Dpt DPC -Formation Médicale Continue les identifiants nécessaires à l'inscription administrative en ligne sont adressés (vérifier les indésirables en cas de non réception).

### **Dans le cadre d'un financement organisme :**

- Faire signer la convention de formation joint au mail AR. Une facture conforme aux modalités indiquées dans

le dossier d'inscription (pages 3 et 4) sera émise par l'Agence comptable.

- Dès réception de la convention de formation par le Dpt DPC -Formation Médicale Continue, les identifiants nécessaires à l'inscription administrative en ligne sont adressés (vérifier les indésirables en cas de non réception).

d) Procéder à l'inscription en ligne **sous 8 jours à compter de la date d'envoi des identifiants**

**Le paiement en ligne des droits d'inscription est attendu**

## TARIFS :

**Droits d'inscription universitaire** : 243 € pour 2020-2021 (tarifs modifiés le 06/07/20)

**+ Coût de formation :**

Financée par un organisme : 1 200€

Non financée : 700€

## Contenu de la formation

---

Volume Horaire: 100H

80 heures d'enseignement théorique

20 heures d'enseignement dirigé

6 modules de 2 jours consécutifs par mois, jeudi et vendredi, d'octobre 2018 à mars 2019

A Paris, hôpital Sainte-Périne, 11 rue Chardon-Lagache, XVIe

Module 1. Maltraitance :

vieillesse, handicap et aspect éthiques. 11 & 12 octobre 2018

Module 2. Aspects conceptuel et pratiques de la maltraitance 15 & 16 novembre 2018

Module 3. Typologies de la maltraitance.

Conditions et limites de la bientraitance. 13 & 14 décembre 2018

Module 4. Aspects juridiques. 17 & 18 janvier 2019

Module 5. Alertes et interventions 14 & 15 février 2019

Module 6. Prévention. 14 & 15 mars 2019

## Contrôle de connaissances

---

**Remise et soutenance d'un mémoire en fin d'année.** Le sujet du mémoire sera choisi par le candidat après discussion avec les directeurs d'enseignement. Deux sessions sont prévues tout au long de l'année pour discuter les sujets de mémoire et aider les étudiants dans leur travail. Le mémoire sera soutenu en session publique 3 semaines après sa remise, en juin. Une session de rattrapage est prévue en septembre. Une note de 10/20 est nécessaire à la validation.

**Assiduité aux enseignements.** Tous les enseignements sont obligatoires. Néanmoins 10% d'absences justifiées sont autorisés.

**Validation du stage.** En fin de stage, l'étudiant se verra remettre une attestation de stage, qu'il remettra aux directeurs d'enseignement.

## Stages

---

Formation pratique par stages en centre d'écoute associatif, en institution médico-sociale, en soin à domicile ou en Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC).

Le stage proposé dépendra de la formation initiale de l'étudiant. Le but de cette formation est de découvrir un univers que l'étudiant ne connaîtra pas préalablement. La durée du stage sera déterminée entre l'étudiant, les directeurs d'enseignement et le responsable du stage, avant le début de celui-ci, en fonction des intérêts du candidat. Le stage durera de 3 à 5 jours.

## Adresses et coordonnées

---

Professeur Laurent Teillet  
Unité de Court Séjour Gériatrique  
Hôpital Ambroise Paré  
HU PIFO

Tél : 01 49 09 45 71  
Fax : 01 49 09 54 93

laurent.teillet@apr.aphp.fr

## Contacts formation continue

---

» Pour toute question concernant :

- les candidatures
- le contenu des enseignements
- le planning de formation et les dates
- les lieux de formation
- les examens ...

contacter le Responsable de Formation

Laurent Teillet  
Tel : 01 49 09 45 71  
Fax : 01 49 09 54 93  
laurent.teillet@apr.aphp.fr

Sophie Moulias  
Tél : 01 49 09 45 72  
Fax: 01 49 09 54 93  
sophie.moulias@apr.aphp.fr

» Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines

UFR Simone Veil - Santé  
Département DPC et Formation Médicale Continue  
2, Avenue de la Source de la Bièvre  
78180 Montigny-le-Bretonneux  
fc-medecine@uvsq.fr  
01 70 42 94 94 / 01 70 42 92 73 / 01 70 42 94 82

**Nos missions :**

- Inscription administrative
- Suivi du dossier de prise en charge
- Contractualisation
- Convention de stage
- Envoi du diplôme